

Le Mont, le 15 mai 2024

Décision du Conseil communal

Séance du lundi 13 mai 2024

Conformément aux dispositions de l'article 162 de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), la Municipalité informe les électeurs que le Conseil communal, dans sa séance du 13 mai 2024, s'est prononcé sur les préavis suivants :

- Préavis N° 05/2024** *Gestion coordonnée du trafic d'agglomération (GCTA) - Demande de crédit de CHF 280'000.- pour la réalisation des travaux électromécaniques sur l'infrastructure des routes cantonales et communales nécessaires à la mise en service de la GCTA*
- Préavis N° 06/2024** *Achat d'un véhicule pour la Police administrative - Crédit demandé : CHF 74'420.- TTC.*
- Préavis N° 07/2024** *Achat des premier et deuxième étages du Collège du Mottier G - Demande d'un crédit de CHF 1'450'000.- TTC*

Les documents peuvent être consultés au Secrétariat municipal durant les heures d'ouverture.


La syndique
Laurence Muller Ahtari

Au nom de la Municipalité




La secrétaire adjointe
Anne Flachaire

Avis affiché le 15 mai 2024

La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité, accompagnée d'un projet de liste de signatures, par cinq électeurs constituant le comité, dans les dix jours qui suivent l'affichage prévu à l'art. 162, al. 1, lettres a et c de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) ou la publication prévue à l'art. 162, aliéna 1, lettre b de la LEDP.

Séance du lundi 13 mai 2024

(Présidente : Ariane Annen Devaud)

Extrait du procès-verbal

- Vu le préavis n° 04/2024 de la Municipalité du 26 mars 2024 ;
- Ouï les rapports de majorité et de minorité de la Commission ad hoc désignée pour examiner cette affaire ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Le Conseil communal décide


- D'approuver l'initiative populaire communale « Sauvons le Vallon de la Valleyre, le poumon vert du Mont ! » ;
- De charger la Municipalité de communiquer la décision du Conseil communal au comité d'initiative et de l'afficher au pilier public.

Le conseil communal a décidé séance tenante de soumettre la présente décision au référendum spontané au sens de l'art. 160 al. 3 de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP ; BLV 160.01).

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La présidente

Ariane Annen Devaud


The seal is circular with the text 'CONSEIL COMMUNAL DU MONT' around the perimeter. In the center, there is a shield with a cross and the words 'LIBERTÉ ET PATRIE'. Above the shield, it says 'CANTON VAUD'.

La secrétaire

Alexandra Magnenat

Séance du lundi 13 mai 2024

(Présidente : Ariane Annen Devaud)

Extrait du procès-verbal

- Vu le préavis n° 05/2024 de la Municipalité du 26 mars 2024 ;
- Oûi le rapport de la Commission des finances et celui de la Commission ad hoc désignée pour examiner cette affaire ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Le Conseil communal décide

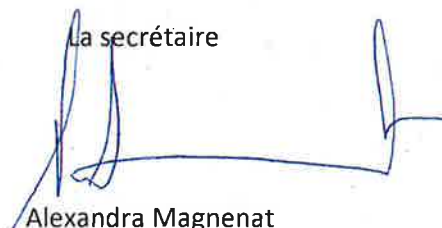
- D'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 280'000.- TTC pour la réalisation des travaux électromécaniques sur l'infrastructure des routes cantonales et communales nécessaires à la mise en service de la gestion coordonnée du trafic d'agglomération ;
- D'autoriser la Municipalité à prélever la somme nécessaire sur les liquidités courantes et à recourir à l'emprunt aux meilleures conditions du marché, dans le cadre du plafond d'endettement.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La présidente


Ariane Annen Devaud



La secrétaire


Alexandra Magnenat

Séance du lundi 13 mai 2024

(Présidente : Ariane Annen Devaud)

Extrait du procès-verbal

- Vu le préavis n° 06/2024 de la Municipalité du 25 mars 2024 ;
- Oui le rapport de la Commission des finances et celui de la Commission ad hoc désignée pour examiner cette affaire ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Le Conseil communal décide

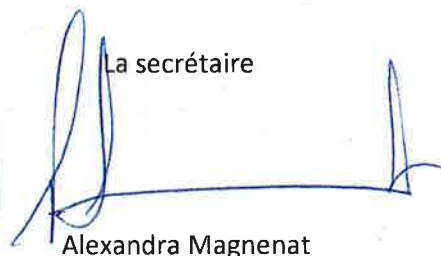
- D'autoriser la Municipalité à acquérir un nouveau véhicule de fonction nécessaire à l'activité de la Police administrative pour un montant de CHF 74'420.- TTC ;
- D'autoriser la Municipalité à prélever la somme nécessaire sur les liquidités courantes et à recourir à l'emprunt aux meilleures conditions du marché, dans le cadre du plafond d'endettement.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La présidente


Ariane Annen Devaud



La secrétaire


Alexandra Magnenat

Séance du lundi 13 mai 2024

(Présidente : Ariane Annen Devaud)

Extrait du procès-verbal

- Vu le préavis n° 07/2024 de la Municipalité du 25 mars 2024 ;
- Ouï le rapport de la Commission des finances et celui de la Commission ad hoc désignée pour examiner cette affaire ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Le Conseil communal décide

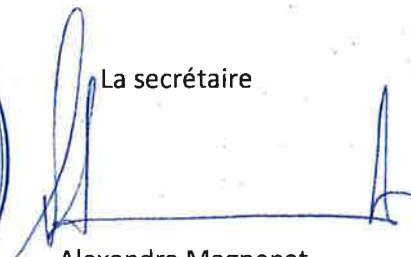
- D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 1'450'000.- (TTC) pour l'acquisition des étages 1 et 2 du Mottier G ainsi que pour l'installation d'un ascenseur ;
- D'autoriser la Municipalité à prélever la somme nécessaire sur les liquidités courantes et à recourir à l'emprunt aux meilleures conditions du marché, dans le cadre du plafond d'endettement.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La présidente


Ariane Annen Devaud



La secrétaire


Alexandra Magnenat

Séance du lundi 13 mai 2024

(Présidente : Ariane Annen Devaud)

Extrait du procès-verbal

- Vu le rapport de la Municipalité du 26 mars 2024 ;
- Oûi le rapport de la Commission ad hoc désignée pour examiner cette affaire ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

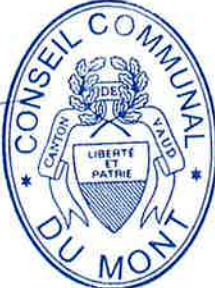
Le Conseil communal décide

de prendre acte du rapport de la Municipalité et de classer le postulat «Un accès aux transports en commun pour tous les Montain.e.s »

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La présidente

Ariane Annen Devaud



La secrétaire

Alexandra Magnenat